



Info flash

Dématérialisation du bulletin de paie 2ème étape

En février dernier, notre syndicat a diffusé un tract d'information sur la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie. A ce jour, certains de nos collègues ayant déjà créé un compte sur le site de l'ENSAP ont reçu un mail leur indiquant que l'accès à leurs documents de rémunération était disponible.

Attention la validation pour y accéder se fait en plusieurs étapes et sur plusieurs jours !!!

- ➔ dès que vous recevrez le mail (voir image ci-dessous) cliquez sur le lien pour valider votre identité ;
- ➔ le lendemain, reconnectez-vous sur le site et il vous sera demandé de confirmer quelques chiffres de votre IBAN (correspondant au compte bancaire sur lequel votre paie est versée) ;
- ➔ enfin, le jour suivant, en vous reconnectant, vos premiers bulletins de paie seront disponibles.

Un espace numérique sécurisé est à votre disposition : <http://ensap.gouv.fr>

Pour rappel le dernier flash info que vous trouverez ci-dessous



Ci-dessous le mail que les agents commencent à recevoir

L'accès à vos documents relatifs à votre rémunération est maintenant disponible dans votre espace sécurisé.
Pour y accéder, vous devez confirmer votre identité. Connectez-vous à votre espace.

➔ Aller sur <https://ensap.gouv.fr/web/>

Nous vous remercions de votre confiance.

La Direction générale des Finances publiques

Veuillez ne pas répondre à cet e-mail. Les messages reçus à cette adresse ne sont pas lus et ne reçoivent donc aucune réponse.

Recommandations

Pour votre sécurité :

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire.

Information auprès du personnel **MARS 2019**

Ouverture du service aux agents titulaires **AVRIL 2019**

Ouverture du service aux agents contractuels et Ouvriers D'État **JUILLET 2019**

Fin de la diffusion des bulletins de paie sous format papier des titulaires : **OCTOBRE 2019**

Fin de la diffusion des bulletins de paie sous format papier des contractuels et Ouvriers D'État : **DECEMBRE 2019**



Le SNPC/FO/Gendarmerie sur les réseaux sociaux !



www.facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie

Et notre site internet
www.fogendarmerie.fr/